

lieu de dire que chaque jour que le gouvernement reste au pouvoir nous serions justifiés de proposer, si la procédure le permettait, une motion qui reprocherait au gouvernement ses hésitations et son incapacité de gérer les affaires économiques et financières du pays, ce qui lui a fait perdre la confiance du peuple.

Cependant, je tiens à signaler que la partie essentielle de cet amendement est celle qui dit que le gouvernement a maintenant proposé des augmentations de taxes pour rencontrer les prodigalités du gouvernement. Voilà le deuxième budget qu'on nous présente au cours de la session. Si le gouvernement, vu les circonstances, a jugé bon, pour des raisons dont a parlé le député de Perth (M. Monteith), de présenter un budget qui propose des augmentations d'impôts auxquelles nous nous opposons à bon droit, nous sommes certes autorisés à dire que nous nous y opposons parce que le gouvernement, par ses initiatives qui ont abouti à proposer un accroissement du fardeau fiscal des Canadiens, a suivi une politique vacillante et s'est mal acquitté de la gestion des affaires économiques et financières du pays.

Comment pourrions-nous d'une autre manière nous opposer à la proposition la plus injuste et la plus imprudente du gouvernement sans parler des raisons pour lesquelles, selon nous, il fallait le faire. C'est le deuxième budget au cours d'une session. Toute interprétation raisonnable du Règlement nous permet certes de présenter une pareille motion, une motion de censure contre le gouvernement et d'en expliquer les raisons, sans avoir à parler d'un amendement qui peut avoir été présenté auparavant.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, la seule raison pour laquelle on discute à l'heure actuelle de l'acceptabilité de cette motion, c'est parce que le député de Medicine Hat (M. Olson) a soulevé la question. Essentiellement, il cherchait à signaler quelque chose que la Chambre connaît bien. Le député n'est assurément pas naïf au point de croire que les membres de l'opposition ne sont pas au courant des motions présentées à la Chambre sur tous les sujets.

• (4.10 p.m.)

L'honorable député se plaignait surtout de la motion présentée par le chef de l'opposition (M. Stanfield) le 20 novembre. Cette motion parlait du taux de croissance économique; la motion actuelle ne parle pas du taux de croissance économique. Sa première partie parle des perspectives de niveaux satisfaisants de l'emploi; la motion actuelle ne dit rien des niveaux de l'emploi. Puis, la motion

[M. Baldwin.]

du 20 novembre parlait de la capacité des Canadiens de faire face à leurs propres engagements. On n'en parle pas dans la motion à l'étude.

Comme l'a indiqué mon collègue de Peace-River (M. Baldwin), monsieur l'Orateur, cette motion proteste contre l'augmentation des impôts par le gouvernement après le discours du budget qu'a prononcé le ministre. Il s'agit là d'une question entièrement nouvelle et la Chambre en est saisie aujourd'hui. Le gouvernement propose une augmentation des impôts. La motion désapprouve cette augmentation et allègue que l'instrument économique proposé par le gouvernement ne remplira pas le but pour lequel il a été forgé. Telle est, en substance, cette motion.

Le seul fait d'employer pour la seconde fois les mêmes mots dans un sens descriptif ou accessoire—des mots tels que «inflationniste», «économique» et «le gouvernement»—n'invalide pas l'amendement. L'argument avancé par le député de Medicine Hat (M. Olson) est donc réduit à l'absurde. Je déclare à Votre Honneur que la partie opérante de la motion, comme l'a mentionné mon collègue de Peace-River, proteste contre l'augmentation des impôts et déclare aussi que cette augmentation n'atteindra pas le but souhaité par le gouvernement. Elle ne se rapporte aucunement aux motions proposées précédemment à la Chambre au cours de cette session.

[Français]

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, je voudrais appuyer l'argument des députés d'Edmonton-Ouest et de Peace River (MM. Lambert et Baldwin).

Il est évident que le député de Medicine Hat (M. Olson) aura pu citer tous les articles de Beauchesne, mais il part d'une fausse prémisse lorsqu'il dit que cet amendement est identique, dans sa conception et dans son idée, aux deux amendements présentés précédemment. Ce n'est pas du tout la même chose. Au fait, tout son argument porte à faux, puisque les prémisses sont erronées.

Ici, on proteste contre une augmentation de taxes. Dans les deux autres amendements, il n'était pas du tout question de cela. Que les mêmes causes produisent des effets différents, c'est possible, mais la différence aujourd'hui, c'est que l'amendement a trait à l'augmentation des taxes, tandis que les autres concernaient l'augmentation du coût de la vie. Les mêmes causes peuvent produire des effets différents, et je me demande comment le député de Medicine Hat peut en arriver à conclure que c'est exactement le même amendement, dans sa conception. C'est renversant